



**Révision du
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
du Pays Bellegardien**

Arrêté le 12 décembre 2019

Pièce 4. Bilan de la concertation

Sommaire

1. Les modalités de la concertation

- ▶ 1.1. Objectifs et modalités de concertation prévus par la CCPB
- ▶ 1.2. Bilan des moyens mis en œuvre pour la concertation

2. La concertation et la prise en compte des observations du public

- ▶ 2.1. Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignées
- ▶ 2.2. La prise en compte de ces observations

3. Bilan de la concertation : synthèse

4. Articles de presse et autres éléments de concertation



1.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

I.1. Objectifs et modalités de la concertation prévus par la CCPB

La délibération de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien prise lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015 prescrivant la révision du SCoT, fixait les modalités de la concertation permettant l'accès à l'information de tous et à tout moment de la procédure de révision.

► Les **modalités de concertation** avec le public étaient les suivantes :

- « Mise à disposition du public pendant la révision du SCoT, au siège de la communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels, des informations relatives au projet de révision du SCoT, complétées au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour permettre au public de s'informer du déroulement de la démarche et des orientations étudiées,
- Recueil des observations et propositions du public dans un « cahier de suggestions » accompagnant les informations relatives au projet, pendant la révision du SCoT, au siège de la communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- Recueil des observations et propositions du public adressées directement par écrit à l'adresse postale de la communauté de communes (195 rue Santos Dumont BP 609 01206 CHATILLON EN MICHAÏLLE CEDEX), et par courriel à l'adresse mail de la CCPB (info@ccpb01.fr),
- Diffusion d'articles aux étapes principales de la révision par divers canaux de communications, notamment dans le journal d'informations de la CCPB et dans la presse locale,
- Organisation de plusieurs réunions publiques d'information, après la phase de diagnostic et avant celle de l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire afin de recueillir les observations du public et des acteurs locaux. »

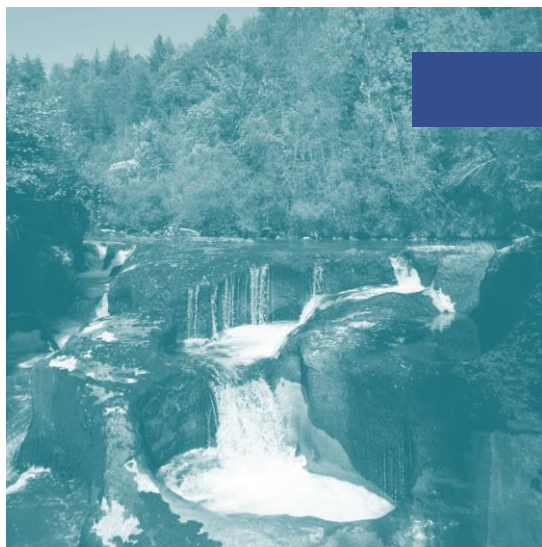
1.2. Bilan des moyens mis en œuvre pour la concertation

- ▶ Les objectifs et modalités précédentes ont effectivement été mis en œuvre tout au long de la procédure de révision et vont même au-delà sur certains points :
 - La réunion publique du 23 février 2017 portait tant sur la présentation de la démarche de SCoT que sur les grands messages et enjeux nouveaux issus de la phase diagnostic. Cette réunion s'accompagnait de panneaux de concertation ;
 - La réunion publique du 19 juin 2018 présentait les grands axes stratégiques du PADD du SCoT et du PADD du PLUiH ;
 - La réunion publique du 5 décembre 2019 présentait le projet de SCOT avant arrêt notamment les éléments contenus dans le DOO ;
 - La publication d'encarts dans les magazines de la CCPB présentant la démarche particulière du SCoT et PLUiH, le processus, le calendrier et les moyens de contribuer à la construction de ces deux documents ;
 - La possibilité offerte au public de formuler des remarques et/ou interrogations afin de participer à la révision du SCoT au travers des registres mis à disposition aux sièges des communes et de la CCPB ou de retours courriers ou emails suite à la lecture des panneaux de concertation réalisés à chaque phase ;
 - La publication d'articles dans la presse locale et dans les bulletins d'informations communaux et intercommunal ;
 - La mise à disposition des documents du SCoT (diagnostic, PADD...) au fur et à mesure de son avancement sur le site dédié (<http://paysbellegardien.proscot-eau.fr/>) relayé par celui de la CCPB (<http://www.ccpb01.fr/amenagement/scot-pluih>).
- ▶ Ces **différents supports et moyens déployés** ont permis au plus grand nombre d'être non seulement informé sur la démarche et le processus de SCoT en fonction de l'avancement des travaux, mais aussi d'y contribuer en faisant part de leurs observations par voie directe lors des réunions publiques, ou indirectes (registres, courriers, e-mails,...). En plus de ces modalités, la concertation a pu s'appuyer sur une association étroite avec

l'ensemble des partenaires concourant à construire un projet collectivement partagé à chacune des phases de révision via :

- Une large mobilisation des élus du territoire notamment par des réunions spécifiques par commissions et d'autres communes avec celles relatives au PLUiH ;
 - La participation des Personnes Publiques Associées (PPA) et consultées ainsi que d'autres acteurs du développement du territoire aux forums et séminaires ;
 - Des rencontres individualisées auprès des communes et certains partenaires (Direction Départementale des Territoires de l'Ain, Pôle Métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'inter-SCoT) ;
 - Une volonté de partage et de concertation avec les territoires qu'ils soient voisins ou éloignés dans le but d'identifier des problématiques communes et d'y apporter des réponses conjointes. Les réunions publiques et les différents séminaires ont fait l'objet de plusieurs articles de presse autant pour informer de leur tenue que pour communiquer sur ce qui s'y est dit. A titre d'exemple, la liste des principaux articles parus est dressée ci-dessous (non exhaustive) :
 - Le Dauphiné Libéré, 25 février 2017. **Première réunion publique sur la révision du SCoT et du PLUiH** - à propos du processus simultané des deux documents et des premiers éléments du diagnostic.
 - Le Dauphiné Libéré, 2 juin 2018. **D'ici 10 ans, il va falloir construire 3 000 logements** - à propos des objectifs du PLUiH suite au débat sur le PADD en conseil communautaire où la complémentarité SCoT et PLUiH est soulignée.
 - La Tribune du 28 novembre 2019 3eme réunion publique – à propos du DOO et de son rôle dans le document
 - Le Dauphiné Libéré, 1^{er} décembre 2019 idem
- LA Tribune républicaine du 12 décembre 2019

Modalités de concertation prévues	Mise en œuvre de ces modalités	Exemples de documents supports
Mise à disposition du public pendant la révision du SCoT, au siège de la communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels, des informations relatives au projet de révision du SCoT, complétées au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour permettre au public de s'informer du déroulement de la démarche et des orientations étudiées	Les documents liés au SCoT (Diagnostic, PADD,...), aux temps forts et à la communication autour du SCoT ont faits l'objet de panneaux de concertation et ont été mis en ligne par l'intermédiaire du site dédié avec différentes rubriques permettant de savoir ce qu'est un SCoT, connaître le territoire, télécharger les documents et lire les nouvelles.	<u>Annexe n°1 :</u> Photographies des panneaux de concertation affichés <u>Annexe n°2 :</u> Captures d'écran des sites <u>Annexe n°3 :</u> Publications magazines
Recueil des observations et propositions du public dans un « cahier de suggestions » accompagnant les informations relatives au projet, pendant la révision du SCoT, au siège de la communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels	Un registre de concertation a été mis à disposition dans les locaux des mairies et de la CCPB.	<u>Annexe n°4 :</u> Photographies de registres de concertation mis à disposition
Recueil des observations et propositions du public adressées directement par écrit à l'adresse postale de la communauté de communes (195 rue Santos Dumont BP 609 01 206 CHATILLON EN MICHAÏLE CEDEX), et par courriel à l'adresse mail de la CCPB (info@ccpb01.fr)	Les coordonnées de la CCPB ont été renseignées sur les sites et sur l'ensemble des documents communiqués, affiches de réunions publiques, panneaux de concertation...	<u>Annexe n°5 :</u> Affiches d'invitation aux réunions publiques
Organisation de plusieurs réunions publiques d'information, après la phase de diagnostic et avant celle de l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire afin de recueillir les observations du public et des acteurs locaux.	A chaque temps fort du SCoT, des réunions publiques ont été organisées, au nombre de 3 (diagnostic, PADD, DOO). Elles ont fait l'objet au préalable d'avis d'information sur les sites internet des communes, de la CCPB et du SCoT.	<u>Annexe n°6 :</u> Avis d'information réunion publique journal



2.

LA CONCERTATION ET LA PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

2.1. Les observations du public formulées lors des réunions publiques ou consignées

Informations générales sur la participation du public :

Dépendamment des réunions publiques et du lieu de celles-ci, le nombre de participants variait d'une vingtaine à une cinquantaine de personnes.

Il n'y a pas d'observations consignées dans les registres.

Les débats au cours des réunions publiques :

► Les participants à la **1^{ère} réunion publique du 23 février 2017 portant sur le diagnostic**, sont venus nombreux (une cinquantaine de personnes) et sont intervenus sur plusieurs points alimentant ainsi les échanges :

- Suite à la présentation des grands messages issus du diagnostic, l'une des premières remarques soulignée a été la sensation d'être un territoire de plus en plus « périurbain », polarisé par l'agglomération genevoise. À ce titre, plusieurs interrogations ont été posées parmi lesquelles la réalisation ou non du bilan du SCoT en vigueur et les effets de celui-ci sur l'évolution de la consommation d'espace notamment.
- Approuvé en 2013, le SCoT actuel a fait l'objet d'un bilan au sens juridique (tous les 6 ans après son approbation au plus tard).
- S'agissant d'une révision, le diagnostic a affiné certains points au regard du contexte réglementaire renouvelé (ALUR, Grenelle) et d'enjeux nouveaux (stratégie de développement touristique, Grand Bellegarde, pôle métropolitain de l'ARC, 3^{ème} version du projet d'agglomération du Grand Genève...). Par ailleurs, une analyse de la consommation d'espace a été réalisée sur les 10 dernières années de même qu'un état de l'occupation et de la destination des sols (espace urbain, agricole, naturel...).
- Dans la poursuite de ces échanges, plusieurs questions relatives à la préservation des terres agricoles ont été relevées. Tant pour le SCoT que pour le PLUi, l'objectif est bien d'organiser un développement spatial cohérent et équilibré entre les communes et les différents espaces, qui préserve à la fois le cadre de vie, le patrimoine, les paysages et les espaces agricoles et naturels.

- D'autre part, l'intensification des flux, qui occasionne nuisances et pollutions, rend la question des mobilités particulièrement importante sur le territoire. L'absence de liaisons TER vers Annecy et Bourg-en-Bresse et la présence de transports urbains plus ou moins efficaces au sein du territoire interrogent les solutions possibles à déployer pour améliorer l'offre.
- Suite à certains faits constatés tels que l'impossibilité pour les usagers d'utiliser les transports scolaires ou encore la méconnaissance des lignes départementales existantes, M. le Président a confié aux personnes présentes que des réflexions étaient en cours à ce sujet.
- Aussi, les mobilités massifiées (covoiturage) et les évolutions à l'œuvre au travers du véhicule électrique notamment ont été évoquées comme des alternatives intéressantes pour l'avenir.
- Par ailleurs, il a été rappelé à juste titre que de telles réflexions ne peuvent être envisagées que dans un cadre élargi avec les territoires voisins. Ces échanges sont autant vrais pour les questions d'environnement, de transport, que pour tout le processus de révision du SCoT et d'élaboration du PLUiH qui se doit d'être partagé à l'ensemble des territoires proches.
- En outre, face à la pression immobilière plus forte ces dix dernières années, l'accès au logement est devenu une problématique prégnante, dont les élus se sont depuis longtemps saisis par la mise en œuvre d'une OPAH entre 2011 et 2016 notamment, et plus récemment d'un PLH. Celui-ci a pour but d'organiser le développement de l'habitat et apporter des réponses à un certain nombre de questions : quels types de logements produire ? Avec quels dispositifs ? Comment lutter contre la vacance ? ...
- Enfin, les personnes présentes ont longuement parlé du commerce de proximité, de son rôle dans les centres bourgs et des enjeux qui se posent aujourd'hui pour assurer son maintien. Dans ce cadre, le dispositif de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) permettant de former du personnel et créer une main d'œuvre qualifiée sur le long terme ou encore la place du tourisme, ont été évoqués comme des leviers intéressants pour vitaliser et pérenniser le commerce local.

En somme, les discussions, nombreuses et diversifiées ont non seulement nourris le diagnostic et mis en exergue les enjeux les plus marquants pour les habitants du territoire, et ouvert les perspectives vers le projet du Pays Bellegardien pour les 20 prochaines années.

► Une vingtaine de personnes est venue participer à la **2nde réunion publique du 19 juin 2018 portant sur les PADD du SCoT et PLUiH** :

- La notion de « porte d'entrée ouest du Grand Genève », telle que les élus ont souhaité définir le Pays Bellegardien a interpellé quelques participants. Celle-ci, qui peut aussi constituer une « porte de sortie » est en effet à manier avec précaution d'autant plus que des confusions peuvent être faites avec la CC du Genevois Porte Sud de Genève. Dans ce sens, la description de cette notion dans le PADD permet d'apprécier plus finement le positionnement des élus de vouloir faire du Pays Bellegardien un territoire à part entière et spécifique au sein du Grand Genève.
- De même, plusieurs personnes ont évoqué le fait que la notion d'authenticité du territoire ne doit pas être seulement perçue sous l'angle de l'environnement et du patrimoine mais se décliner dans l'ensemble des axes de la stratégie. Au travers de ce terme, les élus entendent justement valoriser l'identité du territoire, intimement liée à son histoire et sa culture.
- A ce titre, ils visent un développement plus ambitieux, qui ne doit pas néanmoins dénaturer l'identité du territoire. Ainsi, le projet entend organiser la mixité sociale, en permettant le maintien d'une offre de logement aidé qualitative et assurant une montée en gamme sur certains segments. Il a ainsi été rappelé que cet équilibre implique de bien réfléchir à l'organisation des opérations d'aménagement et à la nécessité d'assurer la proximité de l'offre locative sociale aux services, équipements et transports.
- La révision du SCoT et l'élaboration simultanée du PLUiH permet de réfléchir à la fois sur la vision stratégique globale du territoire et décliner celle-ci au sein du PLUi de manière opérationnelle. Ainsi, les opérations d'urbanisme n'ont pas vocation à « homogénéiser » les communes du territoire en terme d'aménagement, mais à tenir compte des spécificités et particularités de chacune au compte d'une même ambition (pôle de centralité, communes de moyenne montagne, communes plus ou moins accessibles et dotées en services et équipements...). Le développement et les densités au sein des opérations seront donc proportionnés aux capacités et réalités de chacun des espaces de vie.
- La stratégie économique n'entend pas se limiter aux zones d'activités économiques. Aussi, le PLUi garantira la mixité des fonctions, au sein des tissus urbains en particulier afin de soutenir l'économie résidentielle.
- Enfin, les participants ont souligné l'enjeu de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal et la nécessité d'anticiper la montée en puissance des liaisons avec Genève notamment dans le cadre du Léman Express. Il

s'agit ainsi de disposer d'une offre de stationnement suffisante dans le temps. Dans ce cadre, l'aménagement de logements au dessus de parkings apparait comme idée intéressante pour l'avenir.

Les informations consignées sur les registres ou envoyées :

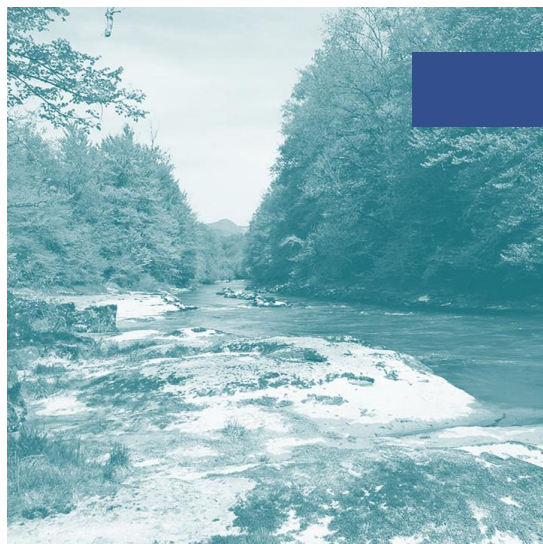
- la possibilité a été offerte au public de formuler des remarques et/ou interrogations par la mise à disposition d'un dossier d'information au siège de la CCPB et dans chacune des mairies des communes membres contenant notamment les délibérations, porter à connaissance de l'État, PADD, accompagné de son cahier de suggestions. Cette démarche n'a donné lieu à aucune remarque,

2.2. La prise en compte de ces observations

La participation des acteurs du territoire, habitants, associations, territoires voisins... a permis de préciser et d'enrichir le projet du SCoT.

Les interventions et contributions ont globalement montré que le public partage non seulement la plupart des enjeux soulevés par le diagnostic, mais se sont également reconnus dans le projet porté par les élus pour l'avenir du territoire.

- ▶ Au global, plusieurs points récurrents ont été mis en exergue, à la fois dans les réunions publiques, à l'occasion des rencontres avec les partenaires publics et retranscrits dans le SCoT :
 - La volonté de poursuivre un développement ambitieux, garant de l'équilibre du territoire et de sa préservation sur le long terme. A ce titre, l'armature urbaine choisie par les élus, en réseaux de villages autour du pôle de centralité, est apparue comme la réponse la plus adaptée pour à la fois organiser la mutualisation des services, équipements, commerces et maintenir le dynamisme local, et pour tenir compte des spécificités et enjeux de mobilité différenciés des communes plus « montagnardes » au nord et plus « accessibles » au sud.
 - La nécessité de mettre en avant un développement autonome du Pays Bellegardien, mais complémentaire et articulé aux autres territoires du Grand Genève. Cette volonté, qui s'inscrit dans la continuité du premier SCoT et de la stratégie de développement touristique « Terre Valserine », se matérialise par des politiques ciblées sur les filières économiques propres au territoire, son agriculture qualitative et reconnue par différents signes de qualité, ses paysages et ressources naturelles exemplaires, son patrimoine bâti fruit d'influences jurassienne et alpine... et qui impliquent des objectifs d'aménagement et un urbanisme adaptés à ces spécificités pour maintenir l'authenticité du territoire.
 - Enfin, la politique résidentielle poursuivie vise plusieurs objectifs : diversification de l'offre de logements alliant impératif de limitation de la consommation d'espace, rénovation urbaine, recours à des modes constructifs qualitatifs adaptés aux nouvelles attentes des ménages et plus économes en énergie. Le SCoT donne par ailleurs les outils nécessaires pour organiser le renouvellement urbain du pôle de centralité, physiquement contraint et confronté à un défi d'image, de reconstruction de la ville sur la ville pour Bellegarde-sur-Valserine.



3.

BILAN DE LE CONCERTATION : SYNTHESE

Par délibération en date du 17 décembre 2015 a été prescrit la révision du SCOT et ont été définies les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées en application des dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

les objectifs de la concertation sont multiples :

- sensibiliser la population aux enjeux du territoire et du projet pour l'avenir,
- donner un accès facilité à l'information sur le projet tout au long de son élaboration,
- recueillir l'expression du public à travers ses observations et propositions écrites, pour alimenter la réflexion,
- favoriser l'appropriation du projet et du futur PLUiH par l'ensemble des acteurs.

Les modalités de la concertation fixées par délibération du 17 décembre 2015:

- mise à disposition du public pendant la révision du SCOT, au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres, aux jours et heures d'ouverture de la démarche et des orientations étudiées,
- recueil des observations et propositions du public dans un « cahier de suggestions » accompagnant les informations relatives au projet, pendant la révision du SCOT, au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres et au siège de la CCPB,
- recueil des observations et propositions du public adressées directement par écrit à l'adresse postale de la Communauté de communes et par courrier à l'adresse mail de la CCPB, notamment dans le bulletin CCPB, point com en décembre 2016 et 2017.
- diffusion d'articles aux étapes principales de la révision par divers canaux de communications, notamment dans le journal d'informations de la CCPB et dans la presse locale,
- organisation de plusieurs réunions publiques d'information, après la phase de diagnostic et avant celle de l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire afin de recueillir les observations et propositions du public et de répondre à ses interrogations.

Les élus communaux et communautaires se sont réunis à plusieurs reprises tout au long de la démarche et notamment :

- lors de conférences « réseaux » Nord, centralité et Sud, autant que de besoins.

Les élus communaux et communautaires se sont réunis pour définir ensemble leurs visions à long terme du développement de leur territoire et ainsi partager des ambitions communes, lors de conférences des maires qui se sont tenues :

le 15 juin 2017 pour une présentation des orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD),

les 13 juin, 26 septembre et 17 octobre 2019 pour des présentations du document d'orientations et d'objectifs (DOO)

- lors de commissions thématiques (économie, agriculture/forêt/espaces naturels, tourisme...) qui se sont tenues tout au long de la démarche.

Des forums ont été organisés avec les élus et les personnes publiques associées notamment les 13 novembre et 1er décembre 2016 portant sur une présentation du diagnostic et des scénarios du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'association et la consultation des personnes publiques ont été menées en parallèle tout au long de la procédure, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et selon les dispositions prévues par la délibération du 17 décembre 2015 notamment le 21 septembre 2017 portant sur le PADD du SCOT débattu en conseil communautaire le 6 juillet 2017, le 21 juin 2018 portant sur une présentation de l'avant-projet de DOO et le 14 novembre 2019 portant sur le DOO.

L'association de la population s'est présentée par divers moyens afin d'informer et de sensibiliser le maximum de citoyens notamment :

- l'affichage de la délibération prescrivant la révision du SCOT et fixant les objectifs et les modalités de la concertation dans les mairies des communes membres et au siège de la CCPB,
- la publication d'encarts dans les magazines de la CCPB présentant la démarche et le processus, le calendrier et les moyens de contribuer à la construction du projet notamment dans le bulletin CCPB, point com en décembre 2016 et 2017.
- une exposition permanente de panneaux de concertation au siège de la CCPB, et avant celle de l'arrêt du projet de révision, dans différents lieux du territoire afin de recueillir les observations et propositions du public et de répondre à ses interrogations.
- les réunions publiques se sont tenues les :

O le 23 février 2017 pour une présentation de la démarche SCOT et

des enjeux issus du diagnostic. Cette réunion s'est accompagnée de panneaux de concertation,

o le 19 juin 2018 pour une présentation des grands axes stratégiques du PADD,

o le 5 décembre 2019 pour une présentation du projet de SCOT avant arrêt, notamment les orientations du document d'orientation et d'objectifs.

- la possibilité offerte au public de formuler des remarques et/ou interrogations

par la mise à disposition d'un dossier d'information au siège de la CCPB et dans chacune des mairies des communes membres contenant notamment les délibérations, porter à connaissance de l'État, PADD, accompagné de son cahier de suggestions. Cette démarche n'a donné lieu à aucune remarque,

-La publication d'articles de presse locale et dans des bulletins d'informations municipaux et intercommunaux,

-La mise à disposition des documents SCOT au fur et à mesure

de son avancement sur le site dédié (<http://paysbellegardien.proscot-eau.fr>) relayé par celui de la CCPB (<http://www.ccpb01.fr/amenagement/scot-pluih>).

Ces différents supports et moyens déployés ont permis au plus grand nombre d'être informé sur la démarche et le processus de SCOT en fonction de l'avancement des travaux et le cas échéant de contribuer en faisant part de leurs observations par voie directe lors de réunions publiques ou indirectes (registres, courriers, emails).

Au global, plusieurs points récurrents ont été mis en exergue, à la fois lors des réunions publiques, et à l'occasion des rencontres avec les partenaires publics, retranscrits dans le SCOT : La volonté de poursuivre un développement maîtrisé mais réel, garant de l'équilibre du territoire et de sa préservation sur le long terme. A ce titre, l'armature urbaine choisie par les élus, en réseaux de villages autour du pôle de centralité, est apparue comme la réponse la plus adaptée pour à la fois organiser la mutualisation des services, équipements, commerces et maintenir le dynamisme local, et pour tenir compte des spécificités et enjeux de mobilité différenciés des communes plus « montagnardes » au Nord et plus « accessibles » au Sud.

La nécessité de mettre en avant un développement économique du Pays Bellegardien, complémentaire et articulé aux autres territoires du Grand Genève et de ne pas devenir un territoire purement résidentiel. Une politique résidentielle qui vise plusieurs objectifs : diversification de l'offre de logements alliant impératif de limitation de la consommation d'espace, rénovation urbaine, recours à des modes constructifs qualitatifs adaptés aux nouvelles attentes des ménages et plus économes en énergie. Le SCOT donne par ailleurs les outils nécessaires pour organiser le renouvellement urbain du pôle de centralité. Et, enfin, un objectif majeur de valorisation des paysages, de l'environnement, de l'authenticité de la qualité de vie et des activités de loisirs notamment de pleine nature en articulation avec la promotion touristique du territoire.

En conclusion le bilan de la concertation ainsi présenté, démontre que la concertation menée, pendant une durée suffisante, est conforme aux objectifs et aux modalités définies dans la délibération en date du 17 décembre 2015, et que les moyens de communications utilisés ont été conformes à ceux initialement prévus ; et, d'autre part, que les remarques formulées dans ce cadre ont permis d'amender, de préciser et de conforter les différents documents qui constituent le SCOT et n'ont à aucun moment remis en cause les divers documents mis à disposition du public, et ce, ni sur la forme, ni sur le fond.



4.

ANNEXES : ARTICLES DE PRESSE ET AUTRES ELEMENTS DE CONCERTATION

Annexes I :

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- C'est un projet de territoire à moyen terme (environ 20 ans) qui définit une stratégie de territoire et son cadre d'actions.
- Il concerne les communes de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.
- Il a pour objectif de définir une stratégie de territoire et son cadre d'actions.

Qu'est-ce qu'un PLUIH ?

- C'est un document d'urbanisme intercommunal qui définit les orientations de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Il est composé de plusieurs plans de mise en œuvre du SCoT.
- Le PLUIH a pour objectif de définir une stratégie de territoire et son cadre d'actions.

Une mise en œuvre du SCoT et du PLUIH en 2019

SCoT & PLUIH	SCoT	PLUIH
Document de planification intercommunale	Document de planification communale	Document de planification communale
Elaboré par la Communauté de Communes	Elaboré par la Communauté de Communes	Elaboré par la Communauté de Communes
Valable pour 10 à 15 ans	Valable pour 10 à 15 ans	Valable pour 10 à 15 ans

LES GRANDS MESSAGES DU DIAGNOSTIC - Le développement du territoire : Démographie et Habitat

Un territoire attractif pour les jeunes et les familles

- Un territoire attractif pour les jeunes et les familles.
- Un territoire attractif pour les jeunes et les familles.
- Un territoire attractif pour les jeunes et les familles.

Des nouveaux besoins en logements

- Un territoire attractif pour les jeunes et les familles.
- Un territoire attractif pour les jeunes et les familles.
- Un territoire attractif pour les jeunes et les familles.

LES GRANDS MESSAGES DU DIAGNOSTIC - Le développement Économique du territoire

Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir

- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.

... mais des axes de développement structurants

- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.

Un territoire de projets

- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.

Un potentiel de développement certain

- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.

LES GRANDS MESSAGES DU DIAGNOSTIC - Le développement du territoire : Transports, Mobilité et Équipements

Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen

- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.

Un territoire attractif à des espaces d'attraction

- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.

Un territoire attractif à des espaces d'attraction

- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.

Un territoire attractif à des espaces d'attraction

- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.
- Un territoire connecté à son environnement régional, national et européen.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

LE PAYS BELLEGARDIEN

21 054 habitants en 2016
L'AMBICTION POUR DEMAIN
29 400 habitants en 2038

UN PROJET POUR L'AVENIR...

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- C'est un projet de territoire à moyen terme (environ 20 ans) qui définit une stratégie de territoire et son cadre d'actions.
- Il concerne les communes de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.
- Il a pour objectif de définir une stratégie de territoire et son cadre d'actions.

Qu'est-ce qu'un PLUIH ?

- C'est un document d'urbanisme intercommunal qui définit les orientations de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Il est composé de plusieurs plans de mise en œuvre du SCoT.
- Le PLUIH a pour objectif de définir une stratégie de territoire et son cadre d'actions.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC...

- Une attractivité pour les jeunes et les familles.
- Une attractivité pour les jeunes et les familles.
- Une attractivité pour les jeunes et les familles.

... AU PROJET DE TERRITOIRE

Le Pays Bellegardien, la porte d'entrée Ouest du Grand Genève identifiée comme un attractif, dynamique, solidaire et exemplaire...

L'attractivité : pour les habitants, les entrepreneurs et les touristes

Le dynamisme	La solidarité	L'exemplarité
Un territoire qui sollicite ses ressources économiques et touristiques propres.	Un territoire qui engage et services favorables de ses espaces de vie.	Un territoire qui propose des projets tournés vers l'avenir (écologie).
Intégrer dans les flux et les réseaux de l'espace intercommunale.	Gérer et accueillir qui fédère les personnes de leur zone de gestion intercommunale et sociale.	Responsable de son environnement et soucieux de leur bien-être (qualité de vie, services, équipements, mobilité, etc.).
Assurer une croissance maîtrisée.	Maîtriser et assurer comme un territoire d'attraction géographique et économique.	Authentique par son paysage, ses traditions, ses valeurs, ses savoir-faire, ses savoir-faire, ses savoir-faire.
Assurer un cadre de vie dynamique.	Assurer un cadre de vie dynamique.	Assurer un cadre de vie dynamique.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

2 DOCUMENTS

Le SCoT qui définit la stratégie du territoire à horizon 20 ans.

Le PLUIH qui définit cette stratégie à plus court terme (10 ans).

Des orientations et objectifs stratégiques du SCoT

- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.
- Une économie malmenée par la crise mais en capacité de rebondir.

... à la déclinaison dans l'organisation spatiale et l'aménagement à l'échelle PLUIH

ARMATURE URBAINE

Mettre en œuvre les conditions du développement résidentiel au service du vivre ensemble

Assurer	Communier et mobiliser	Renforcer le poids de la ville de centre
+ 310 habitant/an	+ 193 logement/an	+ 25% de logements

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH)

SCoT RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ, LES SERVICES ET LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

PLUIH AFFIRMER ET DIVERSIFIER LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS EN LIEN AVEC LE CADRE DE VIE POUR GARANTIR LA PROXIMITÉ

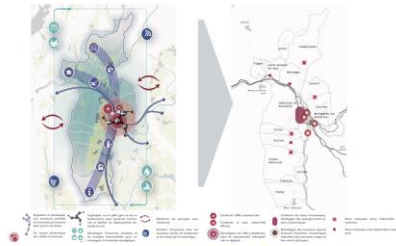
Des orientations qui prennent vie dans le quotidien des habitants, des entrepreneurs et des touristes.

Pôle gare - Centre-ville	Attractivité résidentielle	Réponse
Renforcer les équipements et les services en lien avec les commerces pour améliorer la fréquentation.	Diversifier l'offre de logements pour promouvoir la mixité sociale et générationnelle.	Développer des alternatives à la voiture individuelle comme le covoiturage.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

SCoT AFFIRMER UN PÔLE ÉCONOMIQUE DANS LE GRAND GENÈVE...

PLUIH STRUCTURER ET DIVERSIFIER L'OFFRE ÉCONOMIQUE POUR RENFORCER LA VISIBILITÉ DU PAYS BELLEGARDIEN DANS LE GRAND GENÈVE



Des orientations qui prennent vie dans le quotidien des habitants, des entrepreneurs et des touristes.

Village de Marques Créer une vitrine vitrine touristique pour inviter les usagers à découvrir le territoire	Berges du Rhône Mettre en en valeur les rivières et cours d'eau et aménager les berges	Dinoplagne Accompagner le développement de la stratégie touristique et des nouveaux attracteurs

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

Le volet Habitat du PLUIH...

...dont améliorer la qualité de l'habitat, les offres de logements de ville ou de montagne.

<p>1 Conforter l'habitat résidentiel par une offre de logements diversifiés.</p> <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conservare des logements de qualité Renforcer l'accès au logement pour tous Créer des parcs relais connectés avec les quartiers <p>Comm. : L'opération de logement de ville (L.O.L.V.) Savoie - 0548 00 00 00</p>	<p>3 Assurer une réponse adaptée aux besoins des publics spécifiques.</p> <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées Repondre aux besoins de sédentarisation des familles des gens du voyage Repondre aux publics en situation d'urgence Apporter les réponses au besoins des publics passés et temporaires. <p>Comm. : Le Parc (S.O.S.) Cantonage 2 Savoie - 0548 00 00 00</p>
<p>2 Renforcer les actions de valorisation et requalification du parc existant.</p> <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter les travaux d'amélioration énergétique Agir sur les copropriétés dégradées Lutter contre la vacance et l'habitat an-droit Reconvertir la ville sur la ville <p>Comm. : Le rénovateur d'un ancien hôtel à Crestin Savoie - 0548 00 00 00</p>	<p>4 Organiser la mise en oeuvre, le pilotage et le suivi de la politique de l'habitat.</p> <p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'attractivité du territoire Permettre aux habitants de rester vivre dans de bonnes conditions sur le Pays Bellegardien Développer des opérations plus respectueuses de l'environnement. <p>Comm. : Savoie - 0548 00 00 00</p>

Consulter et télécharger les documents

Suivre l'avancée de la démarche, lire les nouvelles

S'exprimer et contribuer au développement du Pays Bellegardien

Venez visiter le site dédié : paysbellegardien.proscot-eau.fr

Ecrivez-moi ou venez vous informer à la Communauté de Communes en charge du suivi :

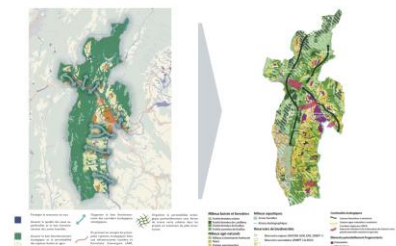
193 rue Saint-Jacques
01 206 Châbles-en-Morvan
04 35 48 19 79
info@ccpb.fr

Des registres sont à votre disposition au siège de la CC PB et dans les mairies.

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

SCoT S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE GESTION DES RESSOURCES COMPLÈTE

PLUIH VALORISER L'AUTENTICITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE PAR UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES RESSOURCES ET RISQUES EXEMPLAIRE



Des orientations qui prennent vie dans le quotidien des habitants, des entrepreneurs et des touristes.

Transition énergétique Relier le défi de l'adaptation au changement climatique par la production d'énergies renouvelables	Capital nature Protéger les milieux humides et les cours d'eau	Diversification agricole Préserver l'équilibre entre les différentes fonctions des espaces agricoles

Annexes 2 :

La CCoPB Économie Aménagement du territoire Tourisme Déchets ménagers Environnement Équipements et services CLIC

Vous êtes ici : Accueil > Aménagement du territoire > SCoT - PLUIH

Liens utiles

- Actualités
- Horaires des déchetteries
- Contact
- Album photo
- Téléchargement
- Connexion / Déconnexion
- Terrains
- Site dinoplagne
- Emploi - Formation
- Urbanisme

SCoT - PLUIH

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) le 18 novembre 2015.

> Le **SCoT** est un projet de territoire et un document d'aménagement et d'urbanisme "cadre" qui entend répondre aux questions :

- Quel territoire voulons-nous dans les 20 prochaines années ?
- Quelles coopérations avec les territoires voisins ?
- Quel est notre rôle dans le Grand Genève ? Et dans la région Auvergne Rhône-Alpes ?

Sur la base de ce projet, il détermine des objectifs cohérents pour les politiques de logement, de développement économique, de déplacements, d'équipements et services, de développement des énergies renouvelables, de préservation de l'environnement, des paysages, de l'espace agricole, ...

> Le **PLUI** met ensuite en oeuvre ces objectifs à l'échelle des projets d'aménagement et de construction à plus court terme (environ 10 ans).

Il fixe les règles à respecter pour aménager et construire, qu'il s'agisse des espaces résidentiels, économiques, agricoles, naturels, d'équipements, en préservant les ressources et le cadre de vie du territoire.

Ce PLUI tient également lieu de Programme local de l'Habitat (PLH) pour déterminer plus précisément la politique en matière de logements (par public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, etc.).

La dimension stratégique et opérationnelle de ce PLUI est renforcée par la révision concomitante du SCoT du Pays Bellegardien.

Retrouvez tous les renseignements et les pièces relatives au SCoT et au PLUIH
(<http://paysbellegardien.proscot-eau.fr>)

LES NOUVELLES
Le processus avance, venez échanger sur la stratégie et l'aménagement du Pays Bellegardien pour construire son avenir !
Une réunion publique est organisée le 19 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Lanrans, 13 grande rue.
Une exposition sera également organisée au siège de la CCPB et dans chaque commune.

TIMELINE

2016	2017	2018	2019
SCoT & PADD Diagnostic et Plan d'aménagement à la Dispositif Stratégique	SCoT & PLUI d'aménagement à la Dispositif Stratégique	SCoT & PADD Diagnostic et Plan d'aménagement à la Dispositif Stratégique	PLUI d'aménagement à la Dispositif Stratégique

2018 Une approbation du SCOT fin 2018

2019 Une approbation du PLUI fin 2019

TELECHARGEMENTS

Diagnostic - Mode de développement
Diagnostic - Mode d'aménagement
Diagnostic - EIE
Diagnostic transversal
Diagnostic agricole
Note d'enjeux préfet - PLUIH

Note d'enjeux préfet - SCOT
PADD - SCOT
Réunion publique - PADD

NOUS CONTACTER
Pour toute information complémentaire, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Décryptage ... Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H)

Le SCoT

Le SCoT permet de définir un projet de territoire global sur le long terme, dénommé Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui précise les politiques économiques, sociales et environnementales qui en découlent (urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation et mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques).

Le Pays Bellegardien est doté d'un SCoT, approuvé le 27 juin 2013. Une révision s'impose pour le mettre en conformité, notamment avec les lois Grenelle et ALUR. Le SCoT définit un cadrage pour les politiques d'urbanisme et d'aménagement. Le SCoT sera ainsi plus stratégique à long terme et devra laisser au PLUi-H les moyens d'une déclinaison plus fine et d'une adaptation dans le temps aux enjeux purement opérationnels. La CCPB a souhaité prescrire la révision du SCoT, l'élaboration de son PLUi-H et mener les études concomitamment, dans un souci de cohérence et d'économie.



Le PLUi-H

Le PLUi-H permettra de mieux décliner, sur le plan opérationnel et à 10 ans, les moyens à mettre en œuvre le SCoT. C'est un outil de réalisation des projets car, grâce aux orientations d'aménagement et de programmation, il sera possible de créer les conditions précises d'aménagement de nouveaux sites économiques ou d'habitat, en extension ou en renouvellement urbain.

Le PLUi pourra définir une programmation pour ces secteurs tant quantitative (logement par exemple) que qualitative (prescriptions environnementales, paysagères, morphologiques, organisation des

voies, etc.). Le PLUi sera un PLUi-H car il intégrera des objectifs pour le logement comme un Programme local de l'habitat. Enfin, au travers du zonage et du règlement, il prendra également en compte la diversité des morphologies, des topographies ou leurs caractéristiques communes.

L'objectif est de gagner en cohérence et en efficacité et de faire en sorte que le projet du Pays Bellegardien soit réellement mis en œuvre et réussisse notamment dans ses ambitions les plus qualitatives.

Comment la population sera-t-elle associée ?

L'élaboration des documents d'urbanisme donne lieu, tout au long de la démarche, à une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La concertation permettra au public :

- De participer de manière effective ;
- D'accéder aux diverses informations relatives au projet ;
- De formuler des observations et propositions.

SCoT - PLUiH

Depuis plus d'un an les élus du Pays Bellegardien, assistés des bureaux d'études EAU et PROandCO, se réunissent à un rythme soutenu dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et l'élaboration du Plan local d'urbanisme tenant lieu de plan local de l'habitat (PLUiH). Ces deux outils de planification permettent d'exprimer le projet politique de l'intercommunalité.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un projet d'aménagement et d'urbanisme qui définit les grandes orientations de développement pour un territoire donné sur le long terme (réflexion pour les 20 ans à venir). Il détermine des objectifs et doit assurer la cohérence des politiques publiques. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, des déplacements, des services et des équipements, de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels, des énergies renouvelables, des paysages, dans le respect des principes de développement durable.

Qu'est-ce qu'un PLUiH ?

Le PLU intercommunal est un document d'urbanisme à l'échelle de l'EPCI, à plus court terme (environ 10 ans). Il étudie l'organisation et les enjeux du territoire et fixe les règles à respecter pour aménager et construire en préservant les ressources et le cadre de vie. Il le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Ce PLUi tient également lieu de Programme Local de l'Habitat pour déterminer plus précisément la politique en matière de logements : parc public et privé, gestion du parc existant, des constructions nouvelles, etc.

Temps forts

23/02/2017 : réunion publique de présentation du diagnostic et des enjeux.
6/07/2017 : débat du projet d'aménagement et de développement durables (PADD du SCoT) en conseil communautaire.

Le PADD du SCoT constitue le projet politique, son cadre de référence. La stratégie du PADD du SCoT du Pays Bellegardien s'appuie sur un positionnement ainsi résumé :

Pour un territoire attractif, dynamique, solidaire et exemplaire... Être LA porte d'entrée Ouest du Grand Genève, identifié comme un acteur régional.

Ce positionnement et cette stratégie se déclinent en axes de développement.

AXE 1: Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève

Le Pays Bellegardien renforce sa contribution économique dans l'espace métropolitain. L'attractivité économique et résidentielle s'appuie également sur le projet de renforcement de l'offre touristique et de loisirs. La politique touristique entend révéler les atouts du territoire pour une image renouvelée au profit des habitants et des entrepreneurs du territoire.

AXE 2: Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie

Le Pays Bellegardien est un carrefour multiculturel d'influences géographiques. Il s'affirme comme un territoire généreux et accueillant, offrant un cadre de vie attractif et dynamique aux habitants, actifs et touristes, et répondant à la diversité de leurs besoins. Il met en œuvre une politique volontariste et ciblée visant à accueillir des populations non pas par défaut mais par choix. Pour cela, il développe une offre de services de niveau métropolitain différenciante, par une montée en gamme, et organise l'irrigation du territoire pour renforcer l'authenticité et la solidarité.

AXE 3: Approfondir l'organisation des transports et des déplacements

Autour d'un pôle de mobilité exceptionnel, le Pays Bellegardien reste un territoire rural de moyenne montagne. Si organiser le rabattement sur le Pôle d'échange multimodal (PEM) est incontournable, le fonctionnement du territoire passe également par une organisation des déplacements en lien avec les espaces voisins et l'espace métropolitain. La politique de déplacement intègre des mobilités alternatives et répond aux besoins d'irrigation et de solidarité sur le territoire.

AXE 4: S'engager dans la Transition énergétique par une gestion des ressources exemplaire

Territoire labellisé TEPOS (Territoire à énergie positive), le Pays Bellegardien, de par son histoire et les ressources dont il dispose, est précurseur dans le domaine de la production d'énergie. Il se veut exemplaire en matière de transition énergétique et met en œuvre ses engagements dans la diminution des consommations énergétiques ainsi que la production d'énergies renouvelables : filières hydroélectriques, solaires, éoliennes, bois énergie, méthanisation. Il met en œuvre un aménagement permettant d'assurer un bon fonctionnement et la qualité de ses ressources par une gestion durable : la trame verte et bleue, la ressource en eau, la limitation de la consommation d'espace, les ressources du sous-sol et l'économie circulaire (limitation des émissions de gaz à effet de serre). Cette gestion durable des ressources participe à l'adaptation au changement climatique, au bien-être et à la santé des habitants.

Votre avis nous intéresse !

Ces démarches impliquent les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, les associations et les habitants. Vous pouvez nous faire part de vos remarques et de vos observations au siège de la CCPB et dans toutes les mairies des communes membres sur un « cahier de suggestions » réservé à cet usage, où vous trouverez également des informations relatives aux deux procédures, complétées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Vous pouvez également apporter vos contributions par courrier postal à l'adresse suivante : CCPB - 195 rue Santos Dumont 01200 Châtillon-en-Michaille et/ou par courriel à l'adresse mail de la CCPB : info@ccpb01.fr

Nous comptons sur votre participation !

URBANISME

Au cours de l'année 2017, la commission communale chargée de l'urbanisme a étudié 7 dossiers de permis de construire, 1 dossier de permis d'aménager modificatif, 33 déclarations préalables, 47 certificats d'urbanisme et 20 déclarations de droit de préemption urbain.

Pour le retrait et le dépôt de vos dossiers ou pour tout renseignement, les horaires d'ouverture du service urbanisme en Mairie sont les suivants :
Lundi de 9h à 12h et de 15h à 18h / Mardi de 9h à 12h
Sur rendez-vous le mardi de 16h30 à 18h30
Tél. 04 50 59 87 03

PLUiH / SCoT

Elaboration du PLUiH et Révision du SCoT

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) qui couvrira l'ensemble des Communes de la CCPB, ainsi que la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Un dossier de concertation pour chacune des procédures est mis à la disposition du public en Mairie pour consultation et un cahier de suggestions permet de recueillir les observations et propositions des administrés.

Vous pouvez consulter les documents provisoires et de travail tout au long de l'avancement de l'élaboration sur le site de la CCPB : www.ccpb01.fr



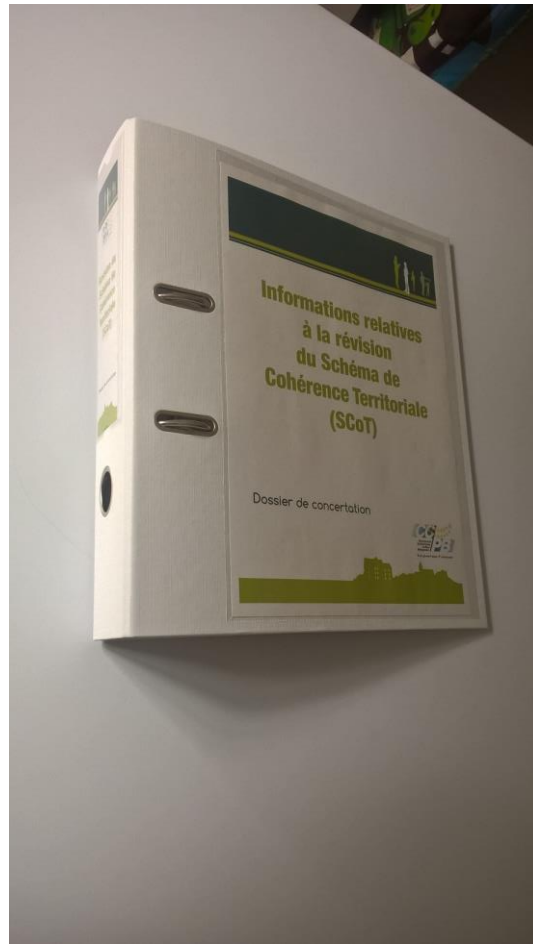
Des informations pratiques d'urbanisme sont disponibles sur le site internet de la Commune www.mairie-injouxgenissiat.fr et sur le site www.service-public.fr



Abandon du projet de parc éolien sur la commune

Les conclusions des études environnementales et de faisabilité ne sont pas bonnes. Le parc était principalement implanté dans le couloir aérien de l'aéroport de Genève : de gros problèmes de sécurité ont été soulevés par les autorités suisses. Aucune solution n'a pu être trouvée.

Annexes 4 :



Annexes 5 :

Ça va se passer le 23 février

Réunion publique

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH) (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) basé sur le programme local de l'habitat.

La 1^{ère} réunion publique dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH) se déroule ce soir à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille.

Jeudi 23 février 2017 à 19H00 à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille

INFO COM COMMUNIS - FÉVRIER 2017 / PAGE 6

Venez échanger sur la stratégie et l'aménagement du Pays Bellegardien pour construire son avenir !

Révision du **Schéma de Cohérence Territoriale**

Elaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** Programme Local de l'Habitat

Qu'est ce qu'un SCoT ?

C'est un projet de territoire à moyen/long terme (environ 20 ans) qui fait émerger les spécificités du territoire et son positionnement à une échelle élargie (territoires voisins, Grand Genève, Région Rhône-Alpes Auvergne...).

Il encadre sans juridiquement le PLU et définit ce projet de territoire dans une perspective de développement durable.

Qu'est ce qu'un PLUIH ?

C'est le document d'urbanisme intercommunal qui met en œuvre le projet stratégique du territoire pour les 10 prochaines années (1^{ère} phase de mise en œuvre du SCoT).

Il définit des objectifs d'aménagement, de programmation et de gestion des mobilités pour cette période et fixe les règles à respecter pour aménager et construire qu'il s'agisse des espaces résidentiels, économiques, agricoles, naturels, d'équipements... en préservant les ressources et le cadre de vie.

Ce PLUIH tient lieu également de PLH avec un Programme d'Orientation et d'Actions (POA) qui affine la politique en matière de logement.

INVITATION RÉUNION PUBLIQUE sur le projet de territoire et d'aménagement

19 juin 2018 à 18h30
13 grande rue
Salle des fêtes de Lancrans

Le PADD du SCoT constitue le projet stratégique pour l'avenir du territoire à moyen/long terme sur tous les éléments qui participent au développement : économie, habitat, mobilité, services, environnement, énergie...
Le PADD du PLUIH définit et précise les grandes orientations d'aménagement du SCoT à horizon 10 ans.

Vous souhaitez nous communiquer des remarques ?

115 rue Simon Dumont
01206 Châtillon-en-Michaille
04 78 48 13 78 - info@ccpb.fr

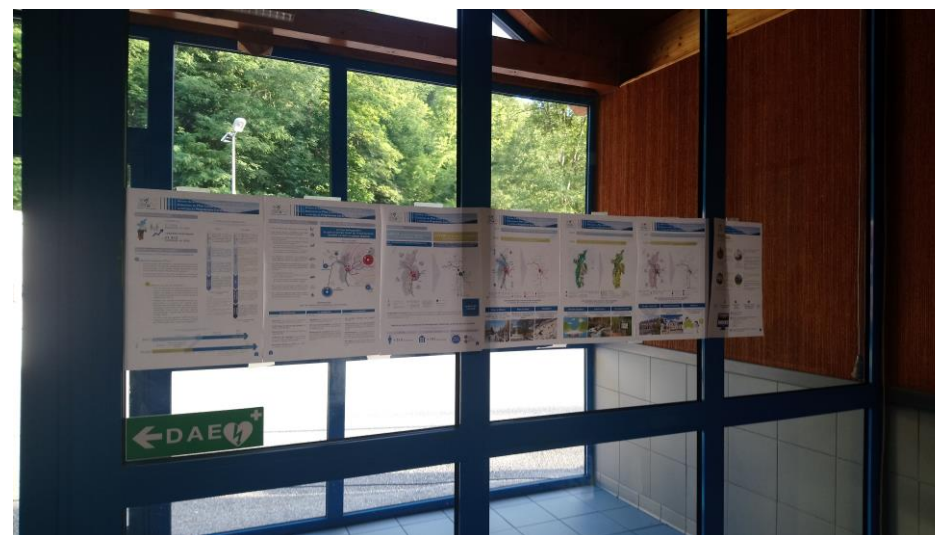
Un site pour consulter les documents
tout au long de la démarche :
<http://www.bellegardien.com/urbanisme>

Des registres sont à votre disposition
au siège de la CCPB et aux Mairies

Annexes 6 :



Autres annexes :



BASSIN BELLEGARDIEN

PAYS BELLEGARDIEN | Les objectifs pour faire face à l'évolution démographique ont été présentés au conseil
**D'ici dix ans, il va falloir
 construire 3 000 logements**

L'ordre du jour du conseil communautaire de jeudi soir, qui s'est tenu à Montanges, était dense. Le gros morceau a été la présentation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre du PLUJH (Plan local d'urbanisme du territoire).

Si le Scot, qui avait déjà été présenté, fixe la stratégie à vingt ans du territoire en matière d'aménagement du territoire, le PADD, lui fixe des objectifs à plus court terme, à savoir pour les dix prochaines années.

L'armature urbaine du territoire au cœur des débats

Un document dense avec de belles phrases (comme par exemple : « structurer et diversifier l'offre économique pour renforcer la stabilité du Pays bellegardien dans le Grand Genève », « affermir et diversifier les services et équipements en lien avec les mobilités pour garantir la proximité », etc.) mais qui, derrière, engage les élus, les communes donc, à se tenir à de nombreux objectifs et donc contraintes en terme notamment d'investissement. Tout ça dans des domaines très variés, allant du développement économique, aux logements, en passant par les transports et l'environnement, etc.

Les élus ont débattu pendant près de deux heures sur ce qu'on peut appeler l'armature urbaine du territoire.

Les objectifs du PADD sont quasiment les mêmes que ceux du Scot. L'ambition des élus affichée et maîtres mots développée dans le document, c'est d'être « la porte d'entrée ouest du Grand Genève ».

Pour aller au bout de ses ambitions, et en se basant sur les dernières estimations du développement économique et démographique du Pays bellegardien, le territoire va devoir continuer à se construire. Et notamment au niveau de ses logements. Rien qu'avec la nouvelle clinique de Châtillon et le village de marques, il va falloir héberger de nouveaux habitants.

Un des axes du PADD consacré à la mise en œuvre de conditions d'un développement résidentiel au service du vivre ensemble a été au cœur des débats. À l'horizon de 2030, le PLUJH fixe une augmentation de 310 habitants par an, entraînant un besoin de 183 logements par an, en moyenne.

« Une augmentation démographique qu'on est capable d'absorber »

Les objectifs de construction se feront de manière collective (voir le détail dans notre infographie ci-contre). C'est-à-dire via une répartition dans les trois pôles identifiés par les élus de la CCPPB : le pôle de centralité (Bellegarde, Châtillon, Lancrans), le réseau « nord » et le réseau « sud ». « Le logement est un axe important », a souligné Patrick Perréard, président de la CCPPB. C'est le premier PLUJH qu'on fait, ce qui change, c'est qu'on raisonne de manière collective. Avec le pôle de centralité qui doit atteindre 76% des objectifs, et le pôle sud et nord qui doivent atteindre 24% des logements d'ici 2030.

En passant de 22 148 habitants à 26 326 d'ici dix ans, les élus se sont accordés à dire que l'évolution pouvait être « maîtrisée ». « C'est une augmentation démographique que le Pays bellegardien peut absorber », a assuré Régis Petit.

« Sur dix ans, pour le pôle de centralité, cela me paraît être un objectif sérieux, à savoir environ 1 500 logements à construire. » Mais l'elu de prévenir : « Il ne faudra pas s'endormir. Car le danger c'est de mettre à mal les autres pôles. Pour le pôle de centralité, on a déjà des possibilités de logements (lire par ailleurs le détail). Mais il faudra réfléchir à une poche de densification supplémentaire. »

Tout un programme qui va bien occuper les élus, soucieux d'avoir les capacités d'accueillir de nouveaux habitants, tout en maîtrisant leur flux dans le territoire afin de garder un confort de vie. Un vrai challenge.

Adrièle SCHUTZ

LE CHIFFRE

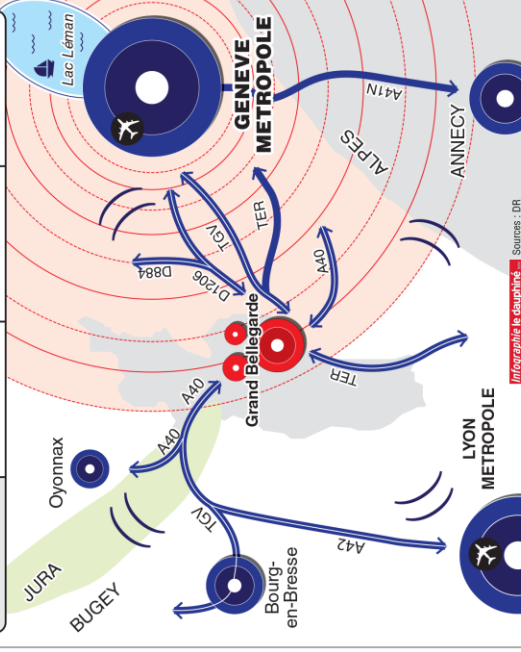
30 000

habitants. C'est l'ambition démographique affichée dans le Scot à 2040 (Schéma de cohérence territoriale). Ce qui engendrerait un besoin de l'ordre de 4 500 à 5 000 logements.



Les nouveaux logements en cours de construction au quartier de la Fiature ou encore au Crêdo ne comptent pas dans les objectifs présentés. Tout simplement parce que ces logements sont déjà construits. Et que là, on parle de perspective à dix ans. Photo: La D.A.S.

NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LE PAYS BELLEGARDIEN			
	2013	Objectif 2030	Objectif annuel
Pôle de centralité (Bellegarde, Lancrans, Châtillon)	7 766	10 214	144
Le réseau "Nord"	1 358	1 732	22
Le réseau "Sud"	1 402	1 861	27
L'ensemble du pays bellegardien	10 526	13 807	193



Pour aller au bout de son ambition, à savoir être « la porte d'entrée ouest du Grand Genève », le Pays bellegardien va devoir prendre à bras-le-corps l'enjeu de la démographie, tout en ayant les capacités de loger ses nouveaux habitants attendus.

Une répartition de logements sur le territoire que les élus devront défendre

Henri Caldatrou, maire de Chanay, a interpellé ses homologues élus.

« Si on écoute l'État, on devrait tout construire dans les pôles de centralité... »

« On voit que les nouveaux logements à construire sont répartis, avec 76% dans le pôle de centralité, 24% dans les réseaux sud et nord. Et c'est très

important que nos villages, à côté du pôle de centralité, puissent avoir encore les capacités de développer et de construire. Mais, est-ce légal ? Si on écoute l'État, on devrait tout faire dans les pôles de centralité et rien dans les villages... » Réponse de Patrick Perréard : « C'est une bonne question. Mais là, on parle d'un projet stratégique du Pays bellegardien, pas celui de

Les premières pistes de logements

300 logements à l'écoquartier de Musstins

Ainsi que 150 logements à Châtillon. » Cela reste encore le temps. Mais leur idée est quand même de ne pas attendre le dernier moment mais de garder une cadence de construction raisonnée et rationnable. Chaque année, le tout avec une offre diversifiée au niveau des prix.

Une fois que le PADD sera validé par les conseils des 15 communes, les élus auront, dans les dix ans, des actions à entreprendre avec des plans à respecter. Plusieurs pistes notamment dans le pôle de centralité (Bellegarde, Châtillon, Lancrans) (perméable de la nouvelle commune si commune nouvelle le il y a.), ont été évoquées.



Réunion publique du 5 décembre 2019

Découvrez comment sera votre territoire en 2040 !

Si vous avez souhaité investir sur une parcelle de terrain, vous connaissez sûrement le terme de "Scot". Sinon, on vous dit tout sur ce document qui prédit l'avenir de notre territoire...

PAYS BELLEGARDIEN

Le mot "Scot" signifie schéma de cohérence territoriale. Cela en dit plus, oui, et en même temps, ça n'éclaire pas des masses. Il s'agit en fait d'un document (de dizaines de dizaines de pages) sur lequel travaillent différentes entités, notamment la communauté de communes et les communes qui la composent. A ce travail de groupe participent aussi des structures "externes", comme la chambre d'agriculture par exemple (nous venons pour quoi après ?).

Quelle est sa fonction ?

Le document final (il s'agit d'un travail sur quatre ans) est une sorte de cartographie très détaillée de ce à quoi ressemblera le territoire (ici, le pays bellegardien) dans les 20 prochaines années environ. Le Scot est une piste de réflexion géante où sont développées des idées qui, idéalement, devraient être appliquées dans les années à venir. Il répond à des questions telles que « comment le pays bellegardien peut s'affirmer comme site touristique et touristique dans le Grand Genève ? », « comment rentabiliser les activités agricoles pour maintenir l'identité



Le Scot du pays bellegardien souhaite conserver l'aspect rural de certains secteurs.

du territoire » (c'est ici que des acteurs comme la chambre d'agriculture peuvent amener leur eau au moulin) ou encore, des questions plus pragmatiques comme « Comment développer l'offre de logements en zones ? ».

Pourquoi en parle-t-on ?

Si on vous parle du Scot aujourd'hui, c'est que vous pourrez le consulter bientôt et qu'il vous concerne ! Le document est arrêté et validé ce jeudi 12 décembre. Complétez quelques jours pour qu'il prenne place dans les mairies des communes du pays bellegardien et au siège de la

communauté de la CCPB (communauté de communes du pays bellegardien) situé à Châtillon-en-Michaille. Il est l'occasion pour chaque habitant de s'investir davantage dans la vie de son territoire, de mieux le comprendre, de mieux l'appréhender. Au début de la réunion publique, donnée en fin de semaine dernière, à la salle des fêtes de Bellegard, Patrick Perreard, président de la CCPB, note d'ailleurs avec déception le peu d'habitants présents (la salle étant, du coup, composée principalement

Le document fait plus de 100 pages. Lors de la réunion, seules les grandes lignes ont été présentées. On y découvre, par exemple, que la CCPB a comme objectif d'atteindre une population de 22.460 habitants à Valserhône d'ici 2040, ce qui inclut la nécessité de voir sortir de terre 2.876 logements. Et que le pays bellegardien devrait être composé de 29.432 concitoyens. Alors, si vous voulez les détails de ce qui se passe dans votre commune et dans ses alentours, rendez-vous en mairie d'ici quelques jours !

Que dit notre Scot ?

ESTELLE LAUTHROU

Tribune Républicaine le 12 décembre 2019